

OPAH RU de Villemur sur Tarn 2023-2028 – Tableau de synthèse des subventions Ville de Villemur-sur-Tarn

Aides Ville de VILLEMUR	Objet de l'aide	Destinataire	Montant de l'aide	Plafond
Aide pour la rénovation des façades	Rénovation de Façades sur Rives du Tarn	Propriétaire Occupant et Propriétaire Bailleur	60% du montant TTC de travaux éligibles	6000 € de subvention
	Rénovation de Façades sur périmètre hors rives si travaux d'embellissement		50% du montant TTC de travaux éligibles	500 € de subvention
	Rénovation de Façades sur périmètre hors rives si travaux lourds		25€ le m ²	40% du montant de travaux éligibles sur axes ciblés
Création d'accès indépendant et/ou mutualisé pour les logements au-dessus des commerces	Rétablissement ou création d'accès indépendant aux étages si aménagement des étages	Propriétaire Occupant et Propriétaire Bailleur	50% du montant TTC des travaux éligibles	5000 € de subvention par logement
Architecture et Patrimoine	Amélioration énergétique d'un logement situé dans le périmètre renforcé non éligible aux aides ANAH	Propriétaire Occupant	10% du montant TTC des travaux éligibles	1000 € de subvention
		Propriétaire Bailleur	10% du montant HT des travaux éligibles	2000 € de subvention par immeuble
Cadre de vie	Reconfiguration d'un bâti ou d'une parcelle située dans le périmètre renforcé pour création d'espace privatif extérieur	Propriétaire Occupant	70% du montant TTC des travaux éligibles	2000 € de subvention par propriété
		Propriétaire Bailleur	70% du montant HT des travaux éligibles	3000 € de subvention par propriété
Logement Sortie de Vacances de plus de 5 ans	Acquisition réhabilitation d'un bien vacant depuis plus de 2 ans et situé dans le périmètre renforcé pour en faire une résidence PO	Propriétaire Occupant	70% du montant TTC des travaux éligibles	1000 € de subvention
Mise aux normes PPRI	Travaux pour prévenir les risques d'inondation des logements PO situé dans le périmètre renforcé pour les PO entrant dans les plafonds ANAH	Propriétaire Occupant	10% du montant TTC des travaux éligibles	1000 € de subvention

*Selon le règlement d'attribution et la décision d'engagement de la commission d'attribution des aides